

Foyer d'accueil médicalisé : deux poids, deux mesures

Le syndicat CGT proteste que certains professionnels soient privés de la revalorisation de salaires du Ségur de la santé d'un montant de 183 € net par mois.



Foyer d'accueil médicalisé : deux poids, deux mesures

Communiqué de la CGT

" Le 29 mai dernier, la mission Lafourcade s'est conclue par une nouvelle attribution du Complément de traitement indiciaire (CTI, 183€ net par mois). Issu l'année dernière à l'occasion du « Ségur », ce complément de salaire excluait, à l'époque, les salariés du médico-social que nous sommes.

La mission Lafourcade était sensée réparer cette injustice. Malheureusement, elle en a créé une autre. En effet, seuls les soignants du Foyer d'Accueil Médicalisé (aide soignant, accompagnant éducatif et social, veilleurs de nuit, infirmier diplômé d'État, psychomotricien, psychologue) bénéficieront de cette revalorisation au 1er octobre prochain.

Tous les autres professionnels, qu'ils soient assistants socio-éducatifs, moniteurs-éducateurs, personnels administratifs, ASHQ, agents d'entretien, de la restauration, de la buanderie, cadres socio-éducatifs et RRH seront privés de cette augmentation. Même les AES et Veilleurs de nuit du Foyer De Vie seront également privés de cette prime car le Foyer De Vie n'est pas financé par l'Assurance maladie.

Ainsi, sur 129 salariés, ce sont 74 collègues qui sont concernés. Près de la moitié des femmes et des hommes qui travaillent aux Thuyas ne bénéficieraient pas de cette augmentation ! Cette injustice et cette discrimination salariale sont inacceptables ! Car ces femmes et ces hommes travaillent au quotidien pour le bien-être des personnes en situation de handicap accueillies au sein du Foyer Les Thuyas et les accompagnent dans les actes de leurs vies quotidiennes, jour et nuit, 365 jours par an.

Pour la CGT, à travail égal, salaire égal !.

C'est d'autant plus incompréhensible que si l'Etat a « oublié » nos 74 collègues, il n'a pas oublié d'imposer à tout le personnel médico-social la vaccination obligatoire. Nous sommes alors TOUS considérés comme soignants.

Aussi, Madame, Monsieur, nous vous demandons de réparer cette injustice en attribuant le CTI à tous les salariés de notre établissement comme ce fut le cas récemment au sein de plusieurs institutions en France.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour entamer des discussions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

Leroy B et Morselli V, CGT des Thuyas

Copie aux députés du Gers, ARS, Président du Conseil départemental et Directeur des Thuyas